

**Bulletin officiel n°4948 du 15 chaabane 1422(1<sup>er</sup>-11-2001)**  
**Dahir n° 1-01-97 du 11 jourmada I 1422(1<sup>er</sup> août 2001) portant publication de l'accord fait à Marrakech le 28 hija 1394(13 décembre 1974) entre le Royaume du Maroc et la République arabe syrienne relatif aux transports aériens**

LOUANGE A DIEU SEUL !

( grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI )

Que l'on sache par les présentes-puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que notre Majesté Chérifienne,

Vue l'accord fait à Marrakech le 28 hija 1394 (13 décembre 1974 ) entre le Royaume du Maroc et la République arabe syrienne relatif aux transports aériens ;

Considérant les notifications réciproques de l'accomplissement des formalités nécessaires à la mise en vigueur de l'accord précité,

**A DECIDE CE QUE SUIT :**

Sera publié au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, l'accord fait à Marrakech le 28 hija 1394 ( 13 décembre 1974) entre le Royaume du Maroc et la République arabe syrienne relatif aux transports aériens.

Fait à Tétouan, le 11 jourmada I 1422 (1<sup>er</sup> août 2001)  
Pour contreseing Le Premier ministre,  
**ABDERRAHMAN YOUSOUFI**

Voir le texte de l'accord dans l'édition général du <<Bulletin officiel>> n° 4947 du 12 chaabane 1422(29 octobre2001).